

# Informations officielles

Octobre 2025  
Numéro 10/2025

## Commune de Senarclens



Route de l'Etraz 12  
1304 Senarclens  
021 861 39 51  
greffe@senarclens.ch

### Horaires d'ouverture :

**Bureaux du Greffe**  
Mardi 9h00 à 11h00

**Office de la Population**  
Mardi 9h00 à 11h00  
Mercredi 17h00 à 19h00

**FIN DE LA DECHETTERIE A SENARCLENS LE 30 OCTOBRE 2025**

**NOUVELLE DECHETTERIE A GRANCY DES LE 1ER NOVEMBRE 2025**

### CE QUI CHANGE POUR SENARCLENS

**Verre, inertes, encombrants, PET, alu, papier-carton, textiles, etc... ne seront plus collectés à Senarclens.**

**Les déchets verts** : resteront gérés par la Commune de Senarclens, de la manière suivante :

⇒ pour un volume équivalent à un grand sac à gazon, d'au maximum 60 kg, il sera toujours possible **de déposer ces déchets sur le site de la STEP** aux horaires suivants :

⇒ Mardi de 13h30 à 14h30

⇒ Samedi de 10h00 à 11h00

Du 1er novembre et jusqu'à nouvel avis

⇒ Au-delà de 60 kg, nous vous prions de vous rendre directement à **la Compostière de la Venoge**, où le déchargement y est plus aisé, avec des ouvertures élargies :

Du Lundi au vendredi : 8h00 à 18h00

Mars à octobre le samedi : 10h00 à 15h00

Pour se rendre à la Compostière, il sera impératif d'être détenteur d'une carte d'accès. En cas d'intérêt, nous vous prions de passer commande par écrit (mail ou courrier) auprès du greffe municipal. Vous voudrez nous communiquer vos coordonnées complètes ainsi que le numéro de plaque de votre véhicule.

**Veillez prendre note que le système actuel pour déposer les déchets verts à la Compostière est dorénavant caduc.**

La caution pour la carte est de **CHF 50.00**, ce montant sera à régler lors du retrait de cette dernière à notre administration. A noter qu'en cas de perte ou de malveillance, le remplacement de la carte est payant.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA DECHETTERIE A GRANCY

**Ouverture de la déchetterie le 1er novembre à 9h00 avec café, croissants**

Les conditions de prise en charge des déchets collectés sont dorénavant différentes des pratiques jusqu'ici, nous vous prions de vous référer aux consignes de la Commune de Grancy, en page 3 et 4.



**Encombrants et bois :** pour les dimensions et/ou poids supérieurs à ce qui sera admis dans la nouvelle déchetterie, veuillez prendre contact avec la Commune de Grancy, M. Vincent Devantay, municipal, 079 691 51 83 — [vincent.devantay@grancy.ch](mailto:vincent.devantay@grancy.ch). La reprise de l'objet usagé lors d'un nouvel achat devra dorénavant être privilégiée.

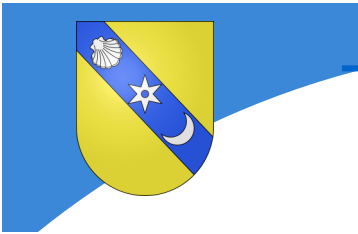
**Veillez prendre note que les habitants de Senarclens ne pourront pas déposer de déchets verts à la déchetterie de Grancy.**

La Commune de Grancy a édité un « règlement intérieur de la déchetterie de la Commune de Grancy » qui est disponible sur notre site internet [www.senarclens.ch](http://www.senarclens.ch), nous vous encourageons vivement à en prendre connaissance.



## LOCALISATION DE LA DECHETTERIE

La déchetterie se situe sur la route en direction de l'Isle (rte de St-Denis), en face de l'entreprise Atelier Z.



Commune de Grancy

# Ouverture de la déchetterie le 1er novembre à 9h00 avec café, croissants

## Horaires d'ouverture et fermeture

Les horaires sont définis et affichés par la commune de Grancy. La déchetterie est fermée les jours fériés et à titre exceptionnel selon décision communale.

**Lundi de 9h00 à 11h00**

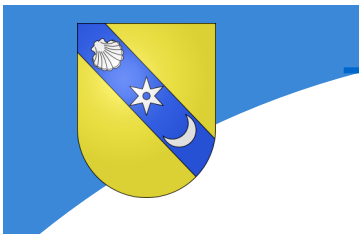
**Mercredi de 17h00 à 19h00**

**Samedi de 9h00 à 12h00**

## Déchets admis

Sont admis les déchets mentionnés ci-dessous :

- les bouteilles en PET
- les batteries pour véhicules légers uniquement
- les vêtements et chaussures usagés (proprement conditionnés)
- les ampoules économiques et les néons non cassés
- les papiers-cartons
- le verre
- l'aluminium (canettes, boîtes de conserve, alu ménage)
- les capsules de café
- le sagex
- les bouteilles en plastique (gros contenants de lessive, d'adouçissant....)
- les déchets encombrants de ménage (meublier, matelas, etc..., longueur max.3 m. Les quantités supérieures à 200 kg sont à livrer à Valorsa après la validation de la commune de domicile contre paiement lors des heures d'ouverture)
- les déchets inertes (déblais et gravats, etc.) en petites quantités (100 litres ou 100 kg par jour)
- la ferraille (100 kg maximum)



- l'électroménager de petite taille (sont exclus les frigos, lave-vaisselle, lave-linge, four)
- le bois (les quantités supérieures à 200 kg sont à livrer à Valorsa après validation par la commune de domicile contre paiement lors des heures d'ouverture)
- les huiles minérales (huile moteur usagée) et les huiles végétales provenant des particuliers: dépôt autorisé pour un volume de 10 litres au maximum
- les déchets ménagers spéciaux (DSM) : bombes aérosols, bidons de produit d'entretien, médicaments, piles, produits phytosanitaires). Les DSM seront acceptés sous réserve d'être apportés en conditionnement adapté.

**Cette liste n'est pas exhaustive, le surveillant est habilité à refuser les dépôts qui de par leurs natures, leurs formes, leurs propriétés ou leurs dimensions présenteraient un danger pour l'exploitation ou pour l'environnement.**

Les déchets organiques de taille et jardins (branches et gazon) sont de la responsabilité de chaque village. À Grancy, ils sont amenés à Surchaux.

---

## Déchets non admis

Ne sont pas acceptés dans la déchetterie :

- les ordures ménagères (collecte organisée selon programme établi)
- les produits explosifs ou radioactifs
- les cadavres d'animaux ou déchets carnés
- les déchets hospitaliers et vétérinaires (seringues, compresses)
- les plastiques agricoles
- les bonbonnes de gaz
- les épaves et/ou pièces de véhicules
- les déchets inertes (amiante, Eternit, laine de verre et pierre, carton bitumineux)
- liquides inflammables (essence, mazout, etc)

**Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée.**

---

**Vous trouvez le règlement dans son intégralité sur le site de la commune de Grancy ([www.grancy.ch](http://www.grancy.ch)).**

**AGENDA  
MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS**

29 octobre	PECC - présentation de INNERGIA sur l'autonomisation énergétique de la commune	Salle villageoise
31 octobre	Senarcl'Ensemble - Halloween	Salle villageoise
8 novembre	Le Troc de Senarclens	Salle villageoise
12 novembre	20h15 — Assemblée de Commune pour les Elections communales de 2026	Salle villageoise
13 novembre	19h30 — PECC - découverte du projet de nouvelle plantation autour de la salle communale	Salle villageoise
6 décembre	Distribution des sapins + Noël des enfants	Salle villageoise
8 décembre	Conseil Général	Salle villageoise